

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ariège

Arrondissement de Saint-Girons

Canton de Saint-Girons 09200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOULIS

Séance du vendredi 20 juin 2014 à 20h30.

Date de la convocation:13/06/2014 - de l'affichage: 13/06/2014

Nom Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BAREILLE Brigitte	X		
BENDICK Rose-Marie	X		
CAZALE Frédéric		X	Rose Marie BENDICK à partir du point 4
DEJEAN Michel	X		
DOUMENC Raymond	X		
DURAN François		X	Elisabeth TOTARO
ESCASSUT Claudine	X		
FERAL Jeanine	X		
GALEY Aimé	X		
GALEY Jean-Claude	X		
MARIE Didier	X		
NORMAND Peggy	X		
PAILLAS André	X		
TOTARO Elisabeth	X		
VIEL Roger	X		
TOTAL	13	2	

Présents: MM. BAREILLE Brigitte, BENDICK Rose Marie, , DEJEAN Michel, DOUMENC Raymond, , ESCASSUT Claudine, FERAL Jeanine, GALEY Aimé, GALEY Jean-Claude, MARIE Didier, NORMAND Peggy, PAILLAS André, TOTARO Elisabeth, VIEL Roger.

Absents excusés: François DURAN : procuration à Elisabeth TOTARO,
Frédéric CAZALE : procuration à Rose Marie BENDICK (a/c point 4)

Secrétaire de séance: Michel DEJEAN

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2014

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2014 a été transmis le 13 juin 2014.

Observations formulées:

Observations émises.

- Répétition au 2ème alinéa du point 4 à corriger.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	14

Signature ensuite du registre par tous les membres présents.

2. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014

Monsieur le Maire rappelle que l'élection du sénateur de l'Ariège et de son (sa) suppléant (e) aura lieu le 28 septembre prochain.

Par arrêté préfectoral du 5 juin 2014, Madame le Préfet de l'Ariège, a fixé à 3 le nombre de délégués titulaires et à 3 celui des délégués suppléants pour notre commune (Cf. circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 juin 2014). La date de convocation des conseils municipaux pour procéder à cette désignation a été fixée au 20 juin 2014. Cette date est impérative.

Il rappelle que le conseil municipal doit procéder séparément, au vote des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à 2 tours. (Par ailleurs, les délégués suppléants ne sont pas directement suppléants des délégués titulaires).

Comme pour les délégués titulaires, les suppléants sont proclamés élus dans l'ordre de leur classement (ancienneté 1er ou 2ème tour de scrutin, le nombre de voix et si égalité de voix, l'âge).

Le bureau électoral est présidé par le maire ou à défaut par un adjoint. Il comprend : 2 membres du conseil municipal les plus âgés (présents : André PAILLAS et Raymond DOUMENC), et 2 membres du conseil municipal les plus jeunes (présents : Rose Marie BENDICK et Peggy NORMAND). Le vote a lieu sans débat au scrutin secret. Un ou une secrétaire de séance assure la rédaction du PV (nommée : Elisabeth TOTARO).

Dès que le président du bureau électoral a déclaré le scrutin clos, les votes sont dépouillés par les membres.

014 – 06 - 001 – 5.3

Monsieur le Maire expose que la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants doit avoir lieu impérativement le 20 juin 2014, et que cette élection a lieu à bulletin secret majoritaire à deux tours. Les délégués et les suppléants sont proclamés élus dans l'ordre de leur classement, ancienneté lors du premier tour ou deuxième tour de scrutin, le nombre de voix obtenues et si égalité de voix par l'âge.

Après avoir constitué le bureau électoral, Monsieur le Maire, demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour les 3 postes de délégués.

Mme. Claudine ESCASSUT, M. Aimé GALEY, Mme. Elisabeth TOTARO, font acte de candidature.

Monsieur le Maire enregistre les candidatures ci-dessus et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Après dépouillement, Monsieur le Maire proclame les résultats suivants:

Nombre de bulletins : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

Mme. Claudine ESCASSUT : 14 voix,
M. Aimé GALEY : 13 voix,
Mme. Elisabeth TOTARO : 13 voix,

Ensuite, Monsieur le Maire propose l'élection des 3 délégués suppléants dans les mêmes formes que pour l'élection précédente et demande quels sont les candidats pour être délégués suppléants.

Mme. Rose Marie BENDICK, Mme. Peggy NORMAND, M. Michel DEJEAN, font acte de candidature.

Monsieur le Maire enregistre les candidatures ci-dessus et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Après dépouillement, Monsieur le Maire proclame les résultats suivants:

Nombre de bulletins : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

Mme. Rose Marie BENDICK : 14 voix,
Mme. Peggy NORMAND : 14 voix,
M. Michel DEJEAN : 14 voix,

Sont donc élus dans l'ordre du classement pour la commune de Moulis, les délégués suivants :

Mme. Claudine ESCASSUT,
M. Aimé GALEY,
Mme. Elisabeth TOTARO,

et les délégués suppléants suivants :

M. Michel DEJEAN,
Mme. Peggy NORMAND,
Mme. Rose Marie BENDICK.

3. Demande d'embauche en contrat CAE - CUI

2014 – 06 – 002 – 4.2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce point, inscrit à l'ordre du jour du précédent conseil municipal, avait été retiré faute d'éléments d'information suffisants.

Il informe l'assemblée que l'Organisme CAP EMPLOI Ariège-Comminges, dans le cadre du suivi des personnes en situation de handicap, l'a interpellé sur le cas d'une personne moulisienne, en recherche d'emploi, qui avait déjà formulé auprès de la mairie une demande d'embauche.

Il précise que dans le cadre des contrats CAE-CUI, l'Etat participe à hauteur de 90% sur le salaire et les charges dans la limite de 20 heures par semaine. Il s'agit de contrats, qui pour les personnes éligibles de plus de 50 ans, sont conclus pour une période de 12 mois renouvelable quatre fois, soit 5 ans au maximum. Le salaire correspondant est indexé sur la valeur du SMIC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle embauche, qui permettrait à une personne en situation de handicap et inscrite également à Pôle Emploi, de retrouver un peu plus d'autonomie et d'insertion professionnelle, sachant toutefois que CAP EMPLOI peut nous accompagner dans la phase d'intégration du futur salarié. Par ailleurs, avec l'aide de ce salarié supplémentaire, nous pourrions engager des travaux un peu plus conséquents en régie directe, dans les domaines de la voirie et des espaces publics.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	14

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- DECIDE d'embaucher sous contrat CAE-CUI, à 20 heures par semaine, Monsieur Michel FILLOUS, demeurant : 5, Route de Montfaucon à Moulis, reconnu travailleur handicapé, pour une période initiale de 12 mois, éventuellement renouvelable, sachant que l'Etat participe dans la limite de 20 heures par semaine à hauteur de 90%,
- DECIDE la prise en charge des salaires correspondants sur le budget 2014, Chapitre 12, Article 64162,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention d'embauche et tous documents se rapportant à cette affaire.

4. Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux 2014 à l'école maternelle

L'opération « mise en sécurité sanitaire » de l'école maternelle vise à remplacer les revêtements de sols et murs « type moquette » par de la toile de verre peinte pour les murs et par du sol souple (salle de classe, dortoir et salle de motricité).

Un dossier demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat en janvier dernier après validation lors du conseil municipal du 24 janvier 2014.

Ce dossier a reçu un avis favorable des services préfectoraux et le taux de subvention est de 40% sur un montant de dépenses de 13.446,00 € HT soit 16.135,20 € TTC. Une consultation d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux a été lancée le 9 mai 2014.

Les entreprises MURILLO à Lorp Sentaraille, DUPRE à St-Girons et Do ROSARIO à Moulis ont été destinataires du cadre du détail estimatif comportant la désignation des prestations et les quantités prévues. Le retour de l'offre a été fixé au 30 mai 2014, sachant que ces travaux doivent être réalisés impérativement avant la prochaine rentrée de septembre.

Les offres parvenues dans les délais impartis ont été vérifiées et correspondent aux caractéristiques des produits demandés dans la consultation. La période d'intervention a été prévue par chaque candidat en juillet et août. Après examen de ces offres, celle de l'entreprise Do ROSARIO, bien que 1.129,00 € HT plus élevée que celle de l'entreprise DUPRE paraît être la plus intéressante.

Après diverses consultations pour des travaux similaires sur d'autres bâtiments communaux, cette entreprise a toujours travaillé en concertation avec le maître d'ouvrage et ses prestations ont toujours été réalisées dans les règles de l'art.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de mise en sécurité sanitaire des locaux de l'école maternelle ont été prévus sur le budget 2014. Un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la DETR 2014 et a fait l'objet d'un avis favorable des services de l'Etat.

Il rappelle que le montant de cette opération avait été estimé à 13.446,00 € HT soit 16.135,20 € TTC.

Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises spécialisées dans ce genre de travaux le 9 mai 2014 avec remise des offres pour le 30 mai au plus tard.

Les 3 offres reçues ont été vérifiées et les résultats sont les suivants:

Entreprise DUPRE Patrick – St-Girons : 8.669,00 € HT - 10.402,80 € TTC,

Entreprise Do ROSARIO David - Moulis : 9.798,00 € HT - 11.757,60 € TTC,

Entreprise MURILLO ZI Lorp Sentaraille : 10.901,00 € HT - 13.081,20 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'arrêter le choix de l'entreprise qui sera chargée de réaliser ces travaux avant la rentrée de septembre prochain, sachant que la commune a déjà utilisé les services de chacune des entreprises ci-dessus sur diverses opérations, sans qu'aucune remarque ne soit soulevée.

Vote

Pour l'entreprise Do ROSARIO	13
Pour l'entreprise DUPRE	2

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise - L'ARC EN CIEL DO ROSARIO à Moulis, pour un montant de 9.798,00 € HT soit 11.757,60 € TTC,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer le marché et tous les documents correspondants,
- DECIDE que le règlement de ces travaux sera imputé sur le Chapitre 23, Article 2313 du budget 2014.

QUESTIONS DIVERSES

1) Fermeture des terrains derrière le groupe scolaire-salle polyvalente

Lors du dernier conseil municipal a été évoquée la fermeture des terrains acquis derrière le groupe scolaire-salle polyvalente, afin d'interdire l'accès de ce site aux caravanes, camping-cars et camions.

Après commande, l'entreprise NAUDIN a mis en place le samedi 14 juin dernier les blocs d'encrochements sur l'espace vert à l'entrée du parking et au droit de la placette devant la cuisine de la salle.

Le serrurier MARTINEZ à St-Girons a réalisé le portique fixe permettant l'accès aux véhicules légers (h = 2,25m. largeur 3m) accompagné d'une barrière amovible de 3,80m avec fermeture à cadenas.

Cet équipement sera placé courant semaine prochaine. Un arrêté du maire sera pris pour réglementer l'utilisation du parking de la Salle.

2) Présentation de l'Avant-Projet d'assainissement du village de Moulis

La présentation de l'Avant-Projet d'assainissement du village de Moulis est prévue le vendredi 11 juillet prochain à 10 heures au siège du Syndicat des Eaux du Couserans.

Les membres du conseil municipal sont invités à cette présentation.

Quels sont ceux d'entre vous qui souhaiteraient y participer?

Aimé GALEY, Michel DEJEAN, Elisabeth TOTARO, Raymond DOUMENC, Jean-Claude GALEY, Rose Marie BENDICK se déclarent intéressés pour assister à cette présentation.

3) Visite de la commission de sécurité le 3 juin 2014 à la Salle Polyvalente

Quelques points sont encore signalés et devront être corrigés. La commission a émis toutefois un avis favorable.

Points relevés :

- Manque éclairage d'ambiance dans la salle elle-même,
- Alarme manuelle mal placée, en rajouter une à proximité des sorties côté préau,

- Manque un « bloc » d'éclairage de sécurité dans le SAS à côté de la cuisine,
- Supprimer l'interrupteur (déjà neutralisé) à côté des prises électriques sur la mezzanine,
- Manque affiches de sécurité sur l'abri contenant les bouteilles de gaz.

Certaines de ces remarques vont devoir faire l'objet d'une nouvelle intervention d'un électricien.

4) Enquête publique concernant la réouverture de la carrière d'Aubert

Le dossier concernant la réouverture de la carrière de marbre d'Aubert vient d'être soumis à l'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. La clôture de l'enquête a eu lieu mercredi 18 juin 2014 à 17 heures.

Une dizaine d'avis ont été portés sur le registre d'enquête.

Dès que le rapport sera établi et transmis par le commissaire enquêteur, il sera mis à la disposition du public au secrétariat de mairie.

5) Appel d'offres du centre aquatique couvert

Ce matin, en commission d'appel d'offres (participation de M. Aimé GALEY et Elisabeth TOTARO), a eu lieu le rendu par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'examen des offres des entreprises qui avaient soumissionné pour le centre aquatique couvert. (Appel d'Offres Européen).

22 lots, 79 candidats, 102 offres.

A l'examen du lot n°2, quelques difficultés ont surgi et ne permettent pas de pouvoir retenir l'offre correspondante car une étude complémentaire de sol est nécessaire pour déterminer la technique à mettre en œuvre (dans l'offre, il s'agit de colonnes ballastées que le bureau de contrôle n'a pas validé sans étude de sol). Le LOT n°17 « Nettoyage » a été déclaré infructueux et doit être relancé (sans incidence sur la réalisation des travaux).

Cette opération rencontre d'autres soucis notamment la difficulté pour une intervention rapide de la DRAC (site repéré archéologique).

Globalement, on peut dire que le montant global annoncé lors de l'estimation du maître d'œuvre (5.382.000 € HT avec options) ne sera pas dépassé sauf si l'étude de sol préconise des fondations spéciales comme indiqué plus avant.

Début prévisible des travaux en septembre prochain pour une durée de 14 mois.

6) Offre de prix proposée par M. CAZALE Julien à Luzenac pour la maison et les terrains contigus

Lors d'un précédent conseil municipal nous avons abordé la proposition faite par M. CAZALE Julien qui souhaitait vendre sa propriété sise à Luzenac dans la zone AU du PLU.

Après discussion avec lui, il devait nous proposer une estimation concernant l'ancienne maison, une moitié de grange et 3 parcelles de terrain pour une contenance totale de 35a31ca. Une partie de ces terrains est classée en zone bleue (aléa moyen) du PPR approuvé le 26 avril 2012.

L'offre globale proposée par M. CAZALE s'élève à 110.000 €.

Le montant ci-dessus, dépassant la somme de 75.000 €, nous impose la saisie du Service France Domaines. Ce qui pourrait être fait rapidement. Par ailleurs, n'oublions pas également que nous pourrions faire jouer le droit de préemption si une vente était envisagée.

7) Lancement de la consultation des travaux de voirie 2014

Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2014 est en cours de montage pour être lancé début juillet. Dossier ayant fait l'objet d'une demande de subvention DETR 2014, acquise à hauteur du maximum soit 30.500 €.

Quelques travaux supplémentaires seront rajoutés. Il s'agit :

- de la réfection de chaussée dans la partie haute de la rue de la Côte très dégradée sur 130m,
- de la mise en place d'un petit massif d'enrochements à Goué en Dessus, éboulement de talus en 2013, à réparer avant les travaux de chaussée,
- du goudronnage de l'Impasse à Goué en Dessous. A noter : l'ensemble de ce quartier sera traité dans sa globalité,

- de la réparation de plateforme effondrée après Gouto Prumèro en montant le Cap de Tir, (réclamation fondée des usagers de la route – risques forts de chute dans le ravin en hiver).

L'ensemble de ces prestations supplémentaires est évalué à un peu moins de 20.000 €.

Globalement avec les prix espérés, lors de la consultation à venir, on devrait passer pratiquement dans le financement prévu.

8) Ligne de trésorerie votée lors du dernier conseil

La ligne de trésorerie de 130.000 € auprès de la banque CREDIT MUTUEL a été engagée. Un premier tirage de 52.000 € a été réalisé pour payer la situation n°4 de NAUDIN pour la Place de l'ANGLADE.

9) Réparation des chaussées avec l'équipe du SIVOM de St-Lizier

Didier MARIE qui a participé à l'équipe travaux fait le point de ce qui a été traité cette semaine sur 3 jours et demi. (Chemin de Rouget D618 à la ferme, chemin de Aubert au Pont de Bader, rue principale de Arguilla, chemin du Cap de Tir jusqu'à la Unglo + les 2ers lacets de Castet Cuillé, chemin de la Serre depuis Rémillassé jusqu'au lieu-dit Buholoup).

Il conviendrait de solliciter le SIVOM pour continuer cette campagne sur 2 jours de plus afin de terminer le chemin de la Serre jusqu'au-dessus du hameau, de traiter le chemin de Montfaucon jusqu'à la cuve incendiée, de passer sur le chemin de Luzenac à Arguilla (2 trous à réparer) et la 1ère partie de la rue d'Anouch côté D618. Le Maire prendra l'attache du responsable du SIVOM dès lundi pour 1 jour de plus que prévu dans la commande initiale.

2014 – 06 – 004 – 1.1

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de grosses réparations de chaussée sur les voies communales, du Cap de Tir, de la Serre, d'Arguilla, d'Aubert et de Montfaucon ont été confiés au Syndicat à Vocation Multiple du Canton de St-Lizier, conformément au devis préétabli à travers une convention sous mandat.

Il propose à l'assemblée de se prononcer pour que ces travaux puissent être entrepris rapidement afin de mettre ces quelques parties de chaussée à la circulation dans des conditions de sécurité optimales.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- DECIDE de confier au SIVOM de St-Lizier les travaux de grosses réparations sur ces parties de chaussée dans les conditions ci-dessus précisées,
- DECIDE que ces travaux ainsi que les matériaux et le liant correspondants seront réglés sur le Chapitre 23, Article 2315,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

10) Retrouvailles des anciens du Club de foot de Moulis

Les anciens joueurs et dirigeants du Club de foot de Moulis ont décidé de se retrouver le samedi 21 juin sur le stade pour un match de gala et une soirée conviviale à la salle sous la houlette de M. César PEREZ.

Autres questions parmi les conseillers municipaux

Elisabeth TOTARO: Suggère de réunir :

- la commission école pour tirer un 1er bilan de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Moulis, le 25 juin 2014 à 18h à la mairie,
- la commission Gestion des Salles, accord pour le 3 juillet 2014 à 18h à la mairie,
- la commission Patrimoine avec la participation de la population d'Aubert pour examiner la réfection de la croix sur la place du village, accord pour le 7 juillet 2014 à 20h30 à la salle du Moulin d'Aubert,

Raymond DOUMENC :

Propose une nouvelle répartition au niveau de la distribution des bulletins municipaux, sachant qu'il intervenait sur le village de Luzenac et Montfaucon. Peggy NORMAND propose de prendre le quartier de Montfaucon et Raymond garderait Luzenac.

Roger VIEL :

Informe qu'avec André PAILLAS, ils ont assisté à l'assemblée générale du Syndicat Forestier de l'Artillac. La commune de Moulis n'ayant qu'une part dans ce syndicat, il ne peut y avoir qu'un délégué titulaire et un suppléant au lieu de deux initialement prévus.

André PAILLAS sera le délégué titulaire et Roger VIEL le délégué suppléant.

Questions dans le public

Jean-Claude DELFORGE :

Demande si la zone AU de Luzenac peut être urbanisée. Réponse affirmative, si le plan d'aménagement d'ensemble et la desserte par les divers réseaux, répondent aux prescriptions du règlement de cette zone.

La séance est levée à 23 h 30